

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de

KINTZHEIM

NOTE RELATIVE AU CLASSEMENT SONORE DES VOIES DE TRANSPORTS TERRESTRES

Elaboration le 05/07/1982
Révision n°1 le 16/11/1988
Révision n°2 le 30/01/2001
Modification n°1 le 31/08/2004
Modification n°2 le 19/07/2005
Modification n°3 le 19/09/2006
Révision simplifiée n°1 le 19/09/2007
Modification n°4 le 11/08/2009
Modification simplifiée n°1 le 22/03/2011

**Ici et là
Biotope**

ATIP

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat

67210 OBERNAI

RÉVISION N°3

ARRÊT

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal du 20 septembre 2016 ,



A Kintzheim,
le 21 septembre 2016

Francis WEYH
Le Maire,
Francis WEYH

ARRETE PREFECTORAL DU 19 Août 2013

PORTANT REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DANS LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Extrait de l'annexe 1- Infrastructures routières du réseau autoroutes et routes nationales

INFRASTRUCTURE CONCERNEE	DEBUTANT A	FINISSANT A	COMMUNE CONCERNEE	CATEGORIE	DISTANCE EN METRES DE PART ET D'AUTRE DE LA VOIE *
A 35	A 4 / Sortie 51 place de Haguenau	Haut-Rhin	KINTZHEIM	1	300
RN 59	RD 424 Val de Villé	Fin département	KINTZHEIM	3	100

Extrait de l'annexe 2 - Infrastructures routières du réseau départemental

INFRASTRUCTURE CONCERNEE	DEBUTANT A	FINISSANT A	COMMUNE CONCERNEE	CATEGORIE	DISTANCE EN METRES DE PART ET D'AUTRE DE LA VOIE *
D 424	Echangeur A 35	Sélestat LA		3	100

Conformément aux articles R123-13 et R123-14 du code de l'urbanisme (version au 31/12/2015), l'arrêté préfectoral du 19/08/2013 est consultable dans la mairie de Kintzheim à l'adresse suivante :

Mairie de Kintzheim – 50, rue de la Liberté – 67 600 KINTZHEIM

() Secteur affecté par le bruit de part et d'autre du tronçon et dans lequel existent des prescriptions d'isolement acoustique déterminées en application de l'article 13 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit.*

LA = limite d'agglomération